

- Libéralisation du droit foncier.  
1873 loi Warrier « Liberté  
totale des transactions »
  - chaque membre de la tribu pt  
vendre sa part du bien collectif  
d'où fin de la (La Terre)  
solidarité tribale.
- Régementation de l'accès des forêts.

1830-1895. 5 M d'hectares perdus  
par les musulmans d'Algérie  
soit 40% des superficies.

## 2. Les cas tunisien et marocain.

- ① colonisation privée.
- ② immatriculation des terres.
  - enregistrement des titres  
de propriété au cadastre.  
Nouveauté // système français.  
d'où en cas de litige sur  
propriété, affaire portée au  
tribunal français.

Droit français s'applique dès  
1885 en Tunisie  
1913 au Maroc  
d'où justice favorisant les colons.

Dans le droit musulman,  
la réputation fait la propriété  
→ il y a propriété si on exploite  
la terre au plan agricole.

### ③ Accès aux terres habous.

- dès 1886 en Tunisie.

le habous = terre non vendable  
↳ colons français paient  
un loyer.

→ 1914 700 000 hectares appartenant  
aux français en Tunisie.

→ 1925 Maroc 500 000 hectares.  
(colonisation faible quantitativement  
mais rapidité du phénomène)

⇒ Les meilleures terres sont  
exploitées par les colons.

3 - Le cas Libyen.  
1914/1929 = 90 000 hectares  
de terres agricoles

### III) Désorganisation et conteste des populations autochtones

#### 1) Désorganisation des sociétés autochtones.

1. Affaiblir les solidarités  
Terre collective devenant propriété  
d'un colon d'où redistribution  
des terres de la tribu

2. Appauvrissement des groupes  
ruraux et des tribus.

Payeurs → perte de terres  
→ paiement d'impôts  
en numéraire.

Appauvrissement not en Algérie.

1869. Algérie « Sociétés indigènes  
de prévoyance » créées.  
( ) famille d'un douar  
de grains + prats.  
substance → future récolte.

Cette notion d'« indigènes »  
divise la solidarité entre solidarité  
des colons et solidarité des  
« indigènes » distincte.

3 - Sédentarisation des tribus  
nomades.

Algérie 1862 écoles créées pour les  
nomades → agriculture.

2) Réorganiser par mieux contrôler

1 - Renommer → noms de famille.

Nom arabe. Ism → + prénom (naissance)  
• Kunya - "Abu" / "Umm" (ou "concession")  
- qualités / personnes.  
• Laqab - titre de fonction / événement  
• Nisba - région / événement.

Nom choisi pour l'administration civile.

- qui choisit? <sup>ou Administration</sup> /tribunaux/tribus/notable
- pb de la transcription de l'arabe.

## 2. Contrôle des pratiques musulmanes.

- pèlerinages → Tombeaux de saints  
→ à La Mecque  
(risque de complot → esprit musulman)

La Mecque ne doit pas devenir le foyer de la contestation de la colonisation.

- financement des cultes.  
→ biens habous confisqués.  
→ 1854 Dépenses du culte rattachées au budget provincial en Algérie
- compétences des Tribunaux religieux (musulmans / juifs)

1883 Tunisie → m en pl de Tribunaux français.

1914 Maroc → m en pl de Tribunaux français.

- Arme de la citoyenneté : détacher de la communauté religieuse.

→ Algérie coloniale → Tout le monde est de nationalité française.

en citoyenneté (droits politiques) pas acquis.

( ) votes / être représenté

1865 Accès à citoyenneté si renoncement au statut personnel religieux.

au risque d'être rejeté par sa communauté (juive ou musulmane).

1865-75 371 musulmans naturalisés

→ 1870 Décret Crémieux = 30000 juifs d'Algérie et soustraits au

droit hébreïque et se virent imposer la citoyenneté.

- exception faite des juifs du sud.

1910. Juifs de Tunisie = citoyens f.  
↳ naturalisation non facilitée  
→ prudence face à la  
majorité musulmane.

Conseil au Maroc  
d'où juifs de protectorats  
non français.

Nationalisme  
marocain / Tunisien.

d'où Juifs → 80% au Maroc vers Israël  
→ 50% en Tunisie  
→ vers la France  
- en Algérie.

3. Réduire ou nier la citoyenneté.  
- double impôt = arabe / français  
- 1881 Code de l'indigénat (Algérie)  
↳ règlements pour les préfets  
permis intérieurs pour circuler  
dans le pays  
autorisation pour réjouissances

publiques (mariage, pèlerinage).  
Sanctions en cas de non respect du Code  
en ... ↑ devoirs // ↓ Droits.

1927 Abrogation du Code  
pour partie seulement  
→ 1944 Abrogation Totale

Maroc 1912. état de siège.  
donc top d'autorité pour rétablir  
l'ordre not. incarcération.  
Pas de droit de réunion.

Libye 1927. Citoyenneté Libyenne  
spécifique aux uss. Italiens.  
(pas de droit de réunion, de presse,  
pas de professions libérales.)

Algérie 1912.  
Musulmans = 71% impôts directs  
locaux pour 38% des richesses  
du pays.



1900 Algérie - Délégations financières  
élues (avis sur budget :  
48 Européens, 17 Arabes, 7 Kabyles)

1896 Tunisie - Conférence consultative  
mixte en pl → 1896 trois Représentants  
français pour budget local.

1897 Section tunisienne en plus  
de la section française.  
→ 1 Représentant français - 1 Représentant  
tunisien  
en français & arabe que les Arabes.